



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 113551

Texte de la question

M. Philippe Folliot appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le calcul de l'allocation chômage. En effet, ce dernier serait effectué sur les bases d'un diviseur de 366 jours, pour compenser les années bissextiles. Or la mensualisation ne tenant pas compte du fait qu'un mois compte 30 ou 31 jours, il existe des différences d'une année sur l'autre. C'est pourquoi il lui demande de lui apporter des précisions sur ce calcul.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113551

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13185